

**PROCES VERBAL
de la séance du 8 février 2007**

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
129	128	71	66	5

Etaient présents :

ALBANE	François	Président	OBIS	Sylvain	3 ^e assesseur
PHILIPPS	Alain	1er Vice-Président	TREPO	Gilles	4 ^e assesseur
WEBER	Jean-Paul	2e Vice-Président	GEORGES	Gérard	5 ^e assesseur
TERVER	Joseph	1er assesseur	WAGNER	Théodore	6 ^e assesseur
GAIARDO	Alfred	2e assesseur	MERCIER	Jean-Marie	8 ^e assesseur

Membres du Bureau :

Délégués titulaires

LORRAIN	Pierre	ABONCOURT	FELTEN	André	LAUNSTROFF
HAZEMANN	Guy	ALGRANGE	MONCEL	Jean-Claude	MALLING
LEONI	Jean	ALGRANGE	KICHENBRAND	Michel	MANDEREN
BOUZENDORFFER	Robert	APACH	DESINDES	Guy	MANOM
SERANDOUR	Jean-Pierre	BASSE-HAM	LECLERCQ	Martine	MANOM
LENTZ	Jean-Yves	BETTELAINVILLE	HUPPERT	Roger	METZERESCHE
FILLMANN	Alain	BOUSSE	MANSION	Marcel	MONNEREN
MYOTTE-DUQUET	André	BOUSSE	FRIEDMANN	Odile	NILVANGE
LE CORRE	Jean-Yves	BUDING	MORENA	Mario	NILVANGE
AMBROISIEN	Pascal	CONTZ-LES-BAINS	VANIER	Roland	RANGUEVAUX
SCHARFF	Jean-Claude	ELZANGE	FILET	Alain	RETEL
LO VERME	Angelo	FAMECK	KIFFER	Edmond	RITZING
MATHIS	Christophe	FLASTROFF	SCHOENECKER	André	ROSSELANGE
GARDIN	Lino	FLORANGE	WEILER	Jean-Paul	ROSSELANGE
PASQUALETTO	Roméo	FLORANGE	KRIER	Roland	RUSSANGE
GROFFE	Claude	FONTOY	MATHIEU	Claude	SIERCK-LES-BAINS
CHIANTELLO	Monique	GRINDORFF-BIZING	LEMAL	Alain	TERVILLE
AIME	Jean-Claude	GUENANGE	DEROUALLE	Louis	TERVILLE
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	FRANCHINI	Jean	THIONVILLE
NIEDERCORN	Raymond	HALSTROFF	FRITZ	Serge	THIONVILLE
MUSCHIATI	Georges	HAYANGE	GUICHARD	Dominique	THIONVILLE
BLANCHET	Michel	HOMBOURG-BUDANGE	RENAUX	Patricia	THIONVILLE
TRITZ	Gérard	HUNTING	TADDEI	Josette	THIONVILLE
REISTROFFER	Gilbert	INGLANGE	THEISSE	Monique	THIONVILLE
HEMMER	André	KEDANGE-SUR-CANNER	THILL	Paul	VALMESTROFF
KOHN	Roland	KIRSCH-LES-SIERCK	DOERPER	Gilbert	VECKRING
FOETZ	Marc	KLANG	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
TRITZ	Gilbert	LAUMESFELD	LAPOINTE	Jean	YUTZ

Délégués suppléants :

WEHR	Denis	MERSCHWEILLER	KUBACKI	Edmond	STUCKANGE
THEOBALD	Christian	MONTENACH	BERNARD	Annie	THIONVILLE
MICHEL	Roland	RICHEMONT			

Sont excusés et ont donné procuration M. Patrick WEITEN à M. Jean LAPOINTE, Mme Ghislaine HIRTZ à M. François ALBANE, M. Jean-Marie DEMANGE à Mme Dominique GUICHARD, M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Louis DEROUALLE, M. Joseph MONTEREAU à M. Georges MUSCHIATI, M. Charles SCHWEICKERT à M. Jean-Marie MERCIER, M. Patrick SAAM à M. Sylvain OBIS, M. Jean-Paul TINNES à Mme Monique CHIANTELLO.

Son excusés : M. Pierre ZENNER, M. Camille BOLZINGER, M. René BREIT, M. Marcel VILLEMORTI, M. Jean-Luc DREYER, M. Roger TUSCH.

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE et Karine OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 5 mars 2007, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 10 en indiquant que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 18 décembre 2006, dont un exemplaire a été adressé à chaque délégué, est approuvé sans observation.

M. le Président passe la parole à M. Alain Philipps pour l'examen de l'ordre du jour.

1) Compte Administratif 2006

M. Philipps, 1^{er} Vice-Président rappelle que le compte administratif 2006 est présenté avant le budget primitif 2007 de manière à permettre la reprise immédiate des résultats antérieurs.

En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 924.036,42 euros et les recettes à hauteur de 915.865,09 euros. Ces chiffres importants s'expliquent par la comptabilisation, depuis le 1^{er} janvier 2006, des subventions d'équipement versées aux communes en section d'investissement. Il en résulte un solde annuel déficitaire de 8.171,33 euros et un solde cumulé excédentaire de 10.727,72 euros

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 997.917,66 euros et les recettes à 1.026.189,30 euros, d'où un solde excédentaire de 28.271,64 euros. Celui-ci permet d'aboutir à un solde cumulé, lui aussi excédentaire, qui s'élève au terme de l'exercice à 11.971,93 euros. L'exercice 2006 a donc permis de résorber le déficit constaté ces dernières années du fait du remboursement au concessionnaire d'un trop perçu sur la redevance R2.

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte administratif, ainsi que sur le compte de gestion du Receveur Municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Après délibération, le Comité, hors la présence du Président, adopte à l'unanimité le compte administratif 2006 et le compte de gestion du Receveur Municipal dont les écritures concordent.

2) Affectation du résultat

M. Philipps, 1^{er} Vice-Président indique que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, oblige les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le document budgétaire de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement s'est soldée en 2006 par un excédent de 28.271,64 euros. Celui-ci s'ajoute au déficit antérieur reporté et conduit à un résultat cumulé excédentaire de :

$$28.271,64 - 16.299,71 = 11.971,93 \text{ euros}$$

La section d'investissement s'est soldée en 2006 par un déficit de 8.171,33 euros qui s'ajoute à l'excédent antérieur reporté et conduit à un solde cumulé excédentaire de :

$$-8.171,33 + 18.899,05 = 10.727,72 \text{ euros}$$

Les deux sections enregistrant un solde excédentaire, il est proposé de conserver ces excédents antérieurs dans chacune des sections. Le budget primitif 2007 enregistrera par conséquent une recette d'investissement de 10.727,72 euros sur le compte 001 et une recette de fonctionnement de 11.971,93 euros sur le compte 002.

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2006.

Le Comité syndical, après délibération décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2006.

3) Budget Primitif 2007

M. Philipps, 1^{er} Vice-Président indique que le Budget primitif de l'exercice 2007 s'équilibre à hauteur de 1.674.777,93 euros en section de fonctionnement et de 1.585.797,21 euros en section d'investissement.

Il est entièrement financé par les redevances versées par le concessionnaire, sans aucune contribution des communes membres.

La section d'investissement enregistre les subventions d'équipement versées aux communes, conformément aux dispositions de l'instruction comptable. Ces dépenses sont financées par l'amortissement, la même année, de ces subventions.

La section de fonctionnement doit son importance aux subventions encaissées auprès du concessionnaire et reversées aux communes en section d'investissement.

La redevance R2 est inscrite, par prudence, en dépenses et recettes pour des montants supérieurs de 100.000,- euros à ceux décidés par le présent comité, compte tenu de l'aléa qui subsiste au sujet de la population à retenir dans la formule de calcul de la redevance.

Les subventions pour effacement de réseaux sont évaluées sur la base du reliquat de l'enveloppe 2004-2006, qui vient d'être attribué définitivement, début 2007, et de l'enveloppe annuelle de 305.000,- euros.

Le Comité syndical voudra bien se prononcer sur le budget 2007, dont le détail est annexé au rapport.

Le Comité, après délibération adopte à l'unanimité le budget primitif 2007.

4) Redevance R2 2005

M. Weber, 2^e Vice-Président informe le Comité que la redevance R2/2005 a été arrêtée, en collaboration avec le concessionnaire, à hauteur de 1.017.822,- euros. Il s'agit du montant le plus important perçu à ce jour par le syndicat.

Les travaux subventionnés intègrent une participation forfaitaire, relative aux frais de maîtrise d'œuvre, de 6,5% des travaux. Conformément à la décision du comité syndical, la recette correspondante est partagée entre les communes (pour 2/3) et le syndicat (pour 1/3).

Il en résulte que la subvention reversée aux communes s'établit à 993.495,- euros.

Le tableau ci-joint détaille commune par commune le montant de la subvention qui sera versée au cours de l'été 2007.

Le comité syndical voudra bien se prononcer sur la répartition de la redevance R2/2005, sachant que les montants indiqués sont encore sujets à modification puisque les chiffres relatifs à la population de la concession et du département au 31/12/2006 ne sont pas encore connus à ce jour.

Cet ajustement du montant des subventions n'aura qu'une incidence modeste sur les données présentées aujourd'hui. Un courrier de notification du montant définitivement attribué sera adressé aux communes dans les prochains mois.

Le comité est appelé :

- à valider cette répartition en arrêtant définitivement les dépenses retenues au titre de 2005,
- à confier au Président le soin d'actualiser la formule de calcul de la redevance dès que la population au 31/12/2006 sera connue.

Le Comité syndical, après délibération, adopte à l'unanimité la répartition de la redevance R2 2005 et charge le Président de procéder au calcul exact de la subvention dès que la population au 31/12/2006 sera connue.

5) Bilan définitif du programme d'effacement de réseaux 2004/2006

M. Philipps, 1^{er} Vice-Président indique que fin 2006, il a été possible de finaliser la liste des opérations d'effacement du programme 2004-2006 ;

L'affectation totale de l'enveloppe a été opérée en retenant partiellement (27.986,- euros au lieu de 36.842,- euros) pour l'opération « Route Nationale » à Richemont.

Dans ces conditions, le tableau ci-après présente l'intégralité du programme 2004-2006.

N° dossier	Opération enregistrée en Comité du	Opération validée en Bureau du	Communes	Opération	Dépense subventionnable	Subvention prévue	Subvention versée	Situation
2	16/06/2004	22/09/2004	Algrange	Rue de Verdun	34 470	13 788	13 788	Soldé
4	16/06/2004	28/01/2005	Apach	RN153 - 1ère tranche	77 064	30 825	26 139	Soldé
10	16/06/2004	22/09/2004	Bousse	Rue de Metz - 2e tr Secteur Château	122 781	49 112	35 085	Soldé
11	16/06/2004	22/09/2004	Grindorff	Rue du Lavoir	14 388	5 755	5 755	Soldé
16	16/06/2004	28/01/2005	Bizing Kirsch les Sierck	Rue de Kitzing	62 069	24 828	13 442	Soldé
17	16/06/2004	28/01/2005	Kirsch les Sierck	Centre et rue de Verdun	81 559	32 623	31 930	Soldé
18	16/06/2004	28/01/2005	Kirsch les Sierck	Rue de Montenach	41 988	16 795	11 512	Soldé
20	16/06/2004	22/09/2004	Manom	Grand'Rue	85 169	34 068	34 068	Soldé
21	16/06/2004	22/09/2004	Merschweiller	Grand'Rue et Rue de l'Ecole	136 042	54 417	31 000	Soldé
22	16/06/2004	17/11/2004	Ranguevaux	Place de la République	119 726	47 890	45 046	Soldé
25	16/06/2004	17/11/2004	Rosselange	Centre Ville 1ère tranche	46 840	18 736	12 197	Soldé
33	16/06/2004	22/09/2004	Thionville	Rues Guérin de Waldersbach et Pesseraillies	149 546	59 818	59 818	Soldé
34	16/06/2004	22/09/2004	Tressange	Cité Minière de Bure 2e tranche	370 632	148 253	148 253	Soldé
38	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Rue du Printemps	80 101	32 040	32 040	Soldé
39	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Rue Ste Elisabeth phase 2	34 745	13 898	12 712	Soldé
40	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Site Anciens Ateliers Municipaux	60 943	24 377	20 657	Soldé
41	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Dépl. transfo site Anciens Atel Municip.	12 979	5 191	5 191	Soldé
42	16/06/2004	28/01/2005	Metzeresche	Rue des Lilas et Rue des Roses	86 848	34 739	34 739	Soldé
43	16/06/2004	17/11/2004	Moyeuvre-Grande	Place de la République	95 496	38 198	38 198	Soldé
44	16/06/2004	22/09/2004	Rurange-les-Thionville	Rue Jean Burger	75 583	30 233	30 233	Soldé
45	16/06/2004	22/09/2004	Florange	Rue du Moulin	69 370	27 748	27 748	Soldé
46	16/06/2004	28/01/2005	Volstroff	Rue Principale	41 111	16 444	15 745	Soldé
47	16/06/2004	17/11/2004	Ranguevaux	Rue de Morlange	16 383	6 553	6 553	Soldé
48	02/12/2004	17/12/2004	Grindorff Bizing	Rue des Prés	20 357	8 143	8 143	Soldé
52	02/12/2004	17/12/2004	Hunting	Améngt centre Village 1e tranche	116 750	46 700	32 171	Soldé
53	02/12/2004	17/12/2004	Florange	quartier de la Gare	2 867	1 147	1 147	Soldé
56	02/12/2004	17/12/2004	Yutz	Rue Albert Schweitzer	19 230	7 692	7 692	Soldé

57	04 02/12/20	4 28/01/200	Thionville	Montée des Vignerons	32 956	13 182	8 498	Soldé
58	04 02/12/20	5 17/12/200	Thionville	Rue St Martin + giratoire- Veym.	78 229	31 292	29 924	Soldé
62	04 02/12/20	4 28/01/200	Yutz	Rue Nationale 1e tranche	135 486	54 194	46 674	Soldé
63	04 02/12/20	5 28/01/200	Yutz	Rue Nationale 2e tranche	135 486	54 194	50 679	Soldé
5	04 16/06/20	5 28/01/200	Apach	Rue des Vignes	43 923	17 569	10 237	Soldé
69	04 28/01/20	5 29/06/200	Richemont	Route Nationale	92 104	36 842	27 986	Soldé
				TOTAL EUROS :	2 593 219	1 037 288	915 000	
				TOTAL FRANCS :	17 010 400	6 804 160	6 002 005	

Le Comité est invité à valider le programme définitif 2004-2006 d'effacement de réseaux.

Le Comité, à l'unanimité valide le programme définitif 2004-2006 d'effacement de réseaux.

M. le Président, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 h 15.

PROCES VERBAL
de la séance du 22 juin 2007

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
129	128	56	54	2

Etaient présents :

ALBANE	François	Président	GEORGES	Gérard	5 ^e assesseur
PHILIPPS	Alain	1er Vice-Président	WAGNER	Théodore	6 ^e assesseur
WEBER	Jean-Paul	2e Vice-Président	ZENNER	Pierre	7 ^e assesseur
TERVER	Joseph	1er assesseur	MERCIER	Jean-Marie	8 ^e assesseur
TREPPON	Gilles	4 ^e assesseur			

Membres du Bureau :

Délégués titulaires

LEONI	Jean	ALGRANGE	MONCEL	Jean-Claude	MALLING
HENRY	Erick	ANGEVILLERS	KICHENBRAND	Michel	MANDEREN
BOUZENDORFFER	Robert	APACH	DESINDES	Guy	MANOM
SERANDOUR	Jean-Pierre	BASSE-HAM	HUPPERT	Roger	METZERESCHE
NOIR	Raymond	BERTRANGE	STOCHMEL	Denis	OTTANGE
LENTZ	Jean-Yves	BETTELAINVILLE	FILET	Alain	RETEL
FILLMANN	Alain	BOUSSE	KIFFER	Edmond	RITZING
MYOTTE-DUQUET	André	BOUSSE	WEILER	Jean-Paul	ROSSELANGE
LE CORRE	Jean-Yves	BUDING	MULLER	Jean-Michel	RURANGE-LES-THIONVILLE
SCHARFF	Jean-Claude	ELZANGE	KRIER	Roland	RUSSANGE
LO VERME	Angelo	FAMECK	HENNEQUIN	Gérard	RUSTROFF
PASQUALETTO	Roméo	FLORANGE	MATHIEU	Claude	SIERCK-LES-BAINS
GROFFE	Claude	FONTOY	LEMAL	Alain	TERVILLE
AIME	Jean-Claude	GUENANGE	DEROUALLE	Louis	TERVILLE
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	FRANCHINI	Jean	THIONVILLE
NIEDERCORN	Raymond	HALSTROFF	FRITZ	Serge	THIONVILLE
MUSCHIATI	Georges	HAYANGE	TADDEI	Josette	THIONVILLE
SCHWEICKERT	Charles	HAYANGE	THEISSE	Monique	THIONVILLE
BLANCHET	Michel	HOMBOURG-BUDANGE	THILL	Paul	VALMESTROFF
TRITZ	Gérard	HUNTING	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
REISTROFFER	Gilbert	INGLANGE	REIN	Charles	WALDWEISTROFF
HEMMER	André	KEDANGE-SUR-CANNER	MEYER	Charles	YUTZ
FOETZ	Marc	KLANG			

Délégués suppléants :

MICHEL	Roland	RICHEMONT	BERNARD	Annie	THIONVILLE
--------	--------	-----------	---------	-------	------------

Sont excusés et ont donné procuration M. Jean-Paul TINNES, à M. Gérard GEORGES, M. Jean-Marie DEMANGE à Mme Josette TADDEI, M. Antoine SCHEIBLING à M. François ALBANE, Mme Dominique GUICHARD à M. Joseph TERVER, M. Jean-Paul TINNES à M. Jean-Paul WEBER, M. Roland KOHN à M. Alain PHILIPPS, M. Guy HAZEMANN à M. Théodore WAGNER, M. André SCHOENECKER à M. Jean-Paul WEILER, M. Joseph MONTEREAU à M. Charles SCHWEICKERT, M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Louis DEROUALLE, M. Patrick WEITEN à M. Charles MEYER.

Son excusés : M. Roger TUSCH, M. Roland KOHN, M. Jacques SAVARY, M. Claude MESSINA, M. Pascal AMBROISIEN, M. Clément ZINS, M. Mario MORENA.

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE et Karine OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

M. le Président constate, après un ultime décompte des présences, que le quorum n'est pas atteint.

Il regrette de ne pouvoir valablement ouvrir la séance et décide de reporter celle-ci à la date du 2 juillet 2007.

**PROCES VERBAL
de la séance du 2 juillet 2007**

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
129	129	32	28	4

Etaient présents :

Membres du Bureau :

ALBANE	François	Président	TREPO	Gilles	4 ^e assesseur
PHILIPPS	Alain	1er Vice-Président	WAGNER	Théodore	6 ^e assesseur
WEBER	Jean-Paul	2e Vice-Président	ZENNER	Pierre	7 ^e assesseur
GAIARDO	Alfred	2e assesseur			

Délégués titulaires

LORRAIN	Pierre	ABONCOURT	KICHENBRAND	Michel	MANDEREN
NOIR	Raymond	BERTRANGE	HUPPERT	Roger	METZERESCHE
COTICA	Gaëtan	BOULANGE	MANSION	Marcel	MONNEREN
FILLMANN	Alain	BOUSSE	FILET	Alain	RETEL
MYOTTE-DUQUET	André	BOUSSE	MATHIEU	Claude	SIERCK-LES-BAINS
SCHARFF	Jean-Claude	ELZANGE	DEROUALLE	Louis	TERVILLE
MATHIS	Christophe	FLASTROFF	KARAS	Maurice	THIONVILLE
PASQUALETTO	Roméo	FLORANGE	TADDEI	Josette	THIONVILLE
BLANCHET	Michel	HOMBOURG-BUDANGE	REIN	Charles	WALDWEISTROFF
REISTROFFER	Gilbert	INGLANGNE	LAPOINTE	Jean	YUTZ
MONCEL	Jean-Claude	MALLING			

Délégués suppléants

VELLE	Alain	KEDANGE-SUR-CANNER	KUBACKI	Edmond	STUCKANGE
WEHR	Denis	MERSCHWEILLER	GEBUS	Philippe	TERVILLE

Sont excusés et ont donné procuration M. Patrick WEITEN à M. Jean LAPOINTE, Mme Dominique GUICHARD à M. Maurice KARAS, M. Lino GARDIN à M. Alain PHILIPPS, M. Joseph TERVER à Mme Josette TADDEI, M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Louis DEROUALLE, M. Marc FOETZ à M. Michel BLANCHET.

Sont excusés : M. Gérard GEORGES, M. René IACONE, M. Lucien PIOVANO, M. Roger TUSCH, M. Raymond NIEDERCORN, M. Yahya DOUBA, M. Mario MORENA, M. Charles SCHWEICKERT, M. Jean-Pierre SERANDOUR, M. André HEMMER, M. René BREIT, Mme Béatrice MARCHAL, M. Guy HAZEMANN.

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE et Karine OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 12 juillet 2007, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 en indiquant que cette réunion succède à la séance du 22 juin 2007 qui a dû être annulée, faute de quorum et remercie les membres présents d'avoir fait le déplacement une seconde fois.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 8 février 2007, dont un exemplaire a été adressé à chaque délégué, est approuvé sans observation.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Programme d'effacement de réseaux 2007

M. Philipps, 1^{er} Vice-Président tient tout d'abord à remercier les communes pour les efforts entrepris quant à l'envoi des dossiers d'effacement de réseaux dans les formes demandées lors de la réunion du 7 mars avec les Bureaux d'Etudes (Annexes A et B).

M. Philipps, passe à l'ordre du jour et indique que le recensement des dossiers d'effacement a fait apparaître que le montant total des subventions escomptées dépassait largement la contribution annuelle allouée par EDF (787.922,- € pour 305.000,- € de disponible).

Dans ces conditions, le bureau propose le principe d'une sélection à opérer dans les projets. Trois hypothèses ont été élaborées, à savoir :

- **Hypothèse 1** : On retient les communes qui n'ont pas encore bénéficié d'une subvention d'effacement (5 communes) ainsi que celles ayant les valeurs d'effacement par habitant les plus faibles (3 communes concernées) – Taux de subvention uniforme à 40 %. On prend en compte une seule opération par commune.
- **Hypothèse 2** : On retient toutes les communes qui ont une valeur d'effacement par habitant inférieure à 50 € et on ajuste le taux de subvention qui serait alors de 19,5 %. On prend en compte toutes les opérations des communes,
- **Hypothèse 3** : On retient les communes qui n'ont pas encore bénéficié d'une subvention d'effacement (5 communes) subventionnées à 40 %), ainsi que celles ayant une valeur d'effacement par habitant inférieure ou égale à 25 € (6 communes). Ces dernières seraient alors subventionnées à hauteur de 26,3 %. On ne prend en compte qu'une opération par commune.

Après en avoir largement débattu, le bureau propose à l'assemblée de retenir l'hypothèse n° 3.

Par ailleurs, il est précisé que toutes les opérations bénéficieront d'une subvention R2, mais à des taux différents, à savoir :

- pour les communes subventionnées à 40 %, le taux de subvention R2 serait de 17,5 % environ,
- pour les communes subventionnées à 26,3 %, le taux serait de 21,2 % environ,
- pour les communes dont les opérations ne sont pas retenues au titre de l'effacement, le taux serait de 28,4 %.

Le Comité à l'unanimité :

- retient l'Hypothèse 3 pour déterminer les opérations subventionnables au titre de l'exercice 2007.
- adopte le programme correspondant détaillé ci-dessous (Hypothèse 3) :

Commune	Opération	Subv. prévue ANNEXE B	Dépense subventionnable HT	TAUX	subvention retenue Hypothèse 3
Terville	Cité Jeanne d'Arc	24 969 €	62 424 €	26,3 %	16 417 €
Waldweistroff	Rue du Stade	17 800 €	44 500 €	40 %	17 800 €
Bousse	Place de la République et abords	25 806 €	64 515 €	26,3 %	16 968 €
Hayange	Cité du Tivoli - 3e tranche	56 056 €	148 466 €	26,3 %	36 856 €
Thionville	Ouetrange quartier village	89 102 €	222 756 €	26,3 %	58 585 €
Yutz	Rue Maréchal Leclerc	23 751 €	59 377 €	26,3 %	15 616 €
Bertrange	Rues de Vourles et du Moulin	46 825 €	117 063 €	40 %	46 825 €
Buding	Rue Principale	5 177 €	12 943 €	40 %	5 177 €
Inglange	Rue Principale	41 003 €	102 507 €	40 %	41 003 €
Ottange	Rue du Moulin	44 074 €	110 164 €	26,3 %	28 979 €
Kuntzig	Place de la Liberté	20 684 €	51 710 €	40 %	20 684 €
	TOTAL :	395 247 €	996 425 €		304 910 €

2) Redevance R2 2005

M. Jean-Paul WEBER, 2^e Vice-Président indique que le tableau ci-dessous présente le détail des opérations retenues définitivement au titre de la redevance R2/2005. Il s'agit du tableau validé par le Comité syndical le 8 février 2007, sur lequel les populations de la concession et du département ont été mises à jour à leur valeur au 31 décembre 2006.

Le montant total de la subvention reversée aux communes membres s'élève à 993.712,- euros, ce qui correspond au montant le plus élevé jamais distribué par le syndicat à ce titre.

Pour information, depuis son origine, le syndicat a perçu et reversé aux communes près de 5,7 millions d'euros, pour ce qui concerne la seule redevance R2.

Le Comité syndical à l'unanimité adopte la répartition proposée indiquée dans le tableau ci-dessous, sachant que les subventions seront adressées aux communes dans le courant de l'été 2007.

Commune	
ABONCOURT	596
ALGRANGE	14 286
ANGEVILLERS	6 733
AUDUN-LE-TICHE	957
AUMETZ	998
BASSE-HAM	1 717
BERTRANGE	161
BETTELAINVILLE	128
BOUSSE	4 917
BUDING	33
FAMECK	2 284
FLORANGE	11 635
FONTOY	37 309
GRINDORFF	5 406
GUENANGE	66 337
HAUTE-KONTZ	51
HAYANGE	15 807
HUNTING	31 983
ILLANGE	10 206
KEDANGE-SUR-CANNER	363
KEMPLICH	260
KOENIGSMACKER	1 019
KIRSCH LES SIERCK	59 176
KNUTANGE	1 460
LAUMESFELD	57
MALLING	5 797
MANOM	410
MERSCHWEILLER	15 146
METZERESCHE	27 600
MONNEREN	210
MONDELANGE	3 049
MOYEUVRE-GRANDE	94 921
NILVANGE	1 141
OTTANGE	10 782
RANGUEVAUX	30 646
REMELING	338
RICHEMONT	19 382
RITZING	714
ROSSELANGE	10 440
RURANGE-LES-THIONV.	19 051
RUSSANGE	272
RUSTROFF	254
SIERCK-LES-BAINS	8 559
STUCKANGE	491
TERVILLE	11 604
THIONVILLE	179 525
TRESSANGE	97 839
VECKRING	192
VITRY-SUR-ORNE	1 382
VOLSTROFF	10 300
YUTZ	169 788
TOTAL :	993 712

M. le Président, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 h 00.

PROCES VERBAL
de la séance du 13 décembre 2007

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
129	128	66	61	5

Etaient présents :

ALBANE François
PHILIPPS Alain
WEBER Jean-Paul
TERVER Joseph
GAIARDO Alfred

Président
1er Vice-Président
2e Vice-Président
1er assesseur
2e assesseur

Membres du Bureau :

TREPO
GEORGES
ZENNER
MERCIER

Gilles 4^e assesseur
Gérard 5^e assesseur
Pierre 7^e assesseur
Jean-Marie 8^e assesseur

Délégués titulaires

LEONI	Jean	ALGRANGE	LECLERCQ	Martine	MANOM
HENRY	Erick	ANGEVILLERS	HUPPERT	Roger	METZERESCHE
BOUZENDORFFER	Robert	APACH	MESSINA	Claude	METZERISSE
	Jean-				
SERANDOUR	Pierre	BASSE-HAM	MANSION	Marcel	MONNEREN
NOIR	Raymond	BERTRANGE	MORENA	Mario	NILVANGE
COTICA	Gaëtan	BOULANGE	FILET	Alain	RETEL
FILLMANN	Alain	BOUSSE	KIFFER	Edmond	RITZING
MYOTTE-DUQUET	André	BOUSSE	SCHOENECKER	André	ROSSELANGE
ASCHBACHER	Yves	DISTROFF	MULLER	Jean-Michel	RURANGE-LES-THONVILLE
	Jean-				
SCHARFF	Claude	ELZANGE	KRIER	Roland	RUSSANGE
MATHIS	Christophe	FLASTROFF	MATHIEU	Claude	SIERCK-LES-BAINS
GARDIN	Lino	FLORANGE	LEMAL	Alain	TERVILLE
PASQUALETTO	Roméo	FLORANGE	FRANCHINI	Jean	THONVILLE
SCHEIBLING	Antoine	FONTOY	FRITZ	Serge	THONVILLE
CHIANTELLO	Monique	GRINDORFF-BIZING	GUICHARD	Dominique	THONVILLE
	Jean-				
AIME	Claude	GUENANGE	HELFGOTT	Jackie	THONVILLE
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	KARAS	Maurice	THONVILLE
MUSCHIATI	Georges	HAYANGE	RENAUX	Patricia	THONVILLE
NIQUET	Robert	HAYANGE	THEISSE	Monique	THONVILLE
BLANCHET	Michel	HOMBOURG-BUDANGE	FOUQUET	Pascal	TRESSANGE
HEMMER	André	KEDANGE-SUR-CANNER	THILL	Paul	VALMESTROFF
KOHN	Roland	KIRSCH-LES-SIERCK	DOERPER	Gilbert	VECKRING
FOETZ	Marc	KLANG	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
QUETELARD	Roger	KUNTZIG	REIN	Charles	WALDWEISTROFF
TRITZ	Gilbert	LAUMESFELD	LAPOINTE	Jean	YUTZ
URBANSKI	Jean	LOMMERANGE	MEYER	Charles	YUTZ

Délégués suppléants :

MICHEL	Roland	RICHEMONT	THUILLIER	Michel	VOLSTROFF
				Marie-	
GEBUS	Philippe	TERVILLE	LUSTIG	Noëlle	YUTZ
HELMER	Pierre	THONVILLE			

Sont excusés et ont donné procuration : M. Jean-Paul TINNES à M. Jean-Paul WEBER, M. Joseph MONTEREAU à M. Georges MUSCHIATI, M. Laurent GOEB à M. Arsène WEYANT, M. Patrick Luxembourg à M. Alain LEMAL, Mme Adèle FRIEDMANN à M. Mario MORENA, M. Jean-Paul WEILER à M. André SCHOENECKER, M. Guy HAZEMANN à M. Gaëtan COTICA, M. Théodore WAGNER à M. Jean LEONI.

Son excusés : M. Patrick WEITEN, M. Jean-Paul TINNES, M. Christian THEOBALD, Mme Ghislaine HIRTZ, M. Fabrice MAUFFEY, M. Roger TUSCH.

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mme Bernadette VIEUSANGE.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 28 décembre 2007, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à ... heures en indiquant que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 2 juillet 2007, dont un exemplaire a été adressé à chaque délégué, a fait l'objet d'une modification en ce qui concerne la liste des excusés, laquelle a été complétée par M. Guy Hazemann, délégué titulaire de la commune d'Algrange.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Débat d'orientation budgétaire

En application des articles 11 et 15 de la Loi "Administration Territoriale de la République" du 6 février 1992, les communes et établissements publics de coopération intercommunale doivent procéder dans les deux mois précédant le vote de leur budget primitif à un Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour notre Syndicat, dont le rôle principal consiste à contrôler le concessionnaire et à redistribuer aux communes associées les redevances d'investissement versées par E.D.F., le D.O.B. ne présente pas un grand intérêt. Aucune politique n'est à définir en matière fiscale, ni en matière d'investissement ou d'emprunt, il se limite donc à l'expression de grands principes de fonctionnement, tels que :

- le contrôle des activités du concessionnaire et la négociation des redevances les plus intéressantes pour les communes membres.
- la définition de règles objectives pour la redistribution des crédits d'investissement.
- l'incitation à la planification des projets dans le but d'optimiser les concours financiers.
- le traitement rapide des dossiers de subvention déposés par les communes.

Le Comité syndical, après débat, prend acte des orientations budgétaires relatives à l'exercice 2008.

2) Rapport de contrôle du Concessionnaire 2006

M. le Président cède la parole à M. Roustan, agent du syndicat chargé du contrôle du concessionnaire, pour la présentation de son rapport.

Le comité syndical de fin d'année est traditionnellement consacré à la présentation aux délégués communaux du rapport de contrôle du concessionnaire que la Loi nous impose de produire, pour garantir la bonne exécution des engagements figurant dans la convention de concession signée en 1994.

Ce contrôle est établi à partir de plusieurs sources, parmi lesquelles figurent évidemment le rapport d'activité que le concessionnaire doit rédiger chaque année, et qui a été présenté au bureau syndical en juin dernier, ainsi que des analyses et questionnements produits par l'administration du syndicat.

Le document qui vous a été communiqué et que je vais vous commenter ce soir porte sur l'exercice 2006, dernier exercice connu.

Je vais commencer par vous présenter une description générale de la concession, qui s'appuie sur les chiffres clés indiqués dans le rapport, ainsi que sur quelques ratios destinés à compléter notre information.

Depuis 2002, le syndicat compte 80 communes adhérentes, ce qui représente 212.341 habitants.

La longueur du réseau basse tension concédé est de 1226 km, celle du réseau moyenne tension s'établit à 986 km, soit un réseau total de 2212 km. Sa longueur a progressé de 1,1 % depuis l'année précédente, ce qui correspond à une évolution modeste par rapport à l'année 2005, la moyenne des derniers exercices se situant plutôt aux environs de 1,5 % à 2%. Si on y accorde un peu plus d'attention, on relèvera que ce sont les réseaux souterrains qui progressent (environ 4,1% pour la BT et 2,6% pour la moyenne tension), alors que les réseaux aériens continuent à régresser. Sur le réseau moyenne tension, le souterrain l'emporte depuis 2001 sur l'aérien. En 2006, le réseau souterrain moyenne tension représente 57,0% du linéaire. En basse tension, le réseau souterrain a passé pour la première fois en 2006 le cap des 50 % (50,6%).

Le nombre de clients, tous tarifs confondus, s'élève à 104.321. Il ne progresse en 2006 que de 0,6%, alors que par le passé l'évolution annuelle était toujours supérieure à 1%. 2006 n'a donc enregistré que 621 clients supplémentaires, contre plus d'un millier par le passé (hormis 2005 et sa très faible augmentation de 151 clients). Une analyse détaillée démontre que la clientèle tarif bleu progresse de 0,60 %, ainsi que la clientèle tarif jaune

(+2,5%) alors que la clientèle tarif vert (industrie) enregistre une diminution de 4,3%. Le concessionnaire apporte comme explication qu'en 2005, 1364 clients ont fait valoir leur droit à l'éligibilité pour ce qui concerne la basse tension, sur le territoire du syndicat. Ce chiffre passe 2069 en 2006. Pour ce qui concerne la moyenne tension, les pertes de clientèles s'élèvent à 40 en 2005 et 39 en 2006. Sur le nombre total de clients, cette ouverture vers la concurrence ne représente que 2,0%, en 2006, mais ce chiffre est totalement irréaliste puisque les clients particuliers ne sont pas encore concernés et qu'ils représentent la grande masse de la clientèle. Il faudra attendre le rapport 2007 pour avoir une idée plus précise sur la question.

L'énergie vendue est en diminution de 5,3% en 2006. Les recettes en résultant régressent globalement de 1,1%. L'explication de cette évolution négative repose évidemment sur les pertes de recettes liées à l'ouverture du marché à la concurrence. Celles-ci sont contrebalancées par une augmentation des tarifs intervenue le 15 août 2006 pour 1,7%.

La qualité des fournitures d'énergie mérite ensuite une attention particulière car elle touche directement le consommateur. On relèvera par exemple que 98,3 % des clients bénéficient d'une électricité conforme aux seuils contractuels de tension (230 Volts, +6% ou – 10% soit entre 207 et 244 Volts). Les temps moyens de coupure avoisinent zéro pour les coupures sur travaux (4,6 mn) et s'établissent à 49,1 minutes par an pour les coupures sur incidents. Ces chiffres concernent désormais le territoire du SISCODIPE, ce dont on peut se réjouir. On constatera cependant que le temps de coupure sur incident a plus que doublé depuis 2005. La principale explication relève de l'incident européen du 4 novembre 2006, où plus de 50.000 clients ont été coupés pendant un temps relativement long.

S'agissant de la satisfaction des usagers, on constate que 85 à 90 % de la clientèle domestique est assez ou très satisfaite des prestations du concessionnaire. La clientèle collectivités locales affiche un résultat qui est même supérieur (89% pour le centre de Thionville et 97% pour le centre de Metz).

L'intégration des ouvrages dans l'environnement est une des missions les plus connues du syndicat. Elle repose en fait sur deux aspects : les travaux réalisés directement par le concessionnaire, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et les travaux réalisés par les communes avec une subvention de 40 % versée par le syndicat.

Les travaux réalisés directement par le concessionnaire doivent, aux termes de la convention de concession, utiliser une technique discrète dans trois cas : dans un rayon de 500 m autour des monuments historiques, pour 70 % de la longueur construite en agglomération, et pour 30 % de la longueur construite hors agglomération. Ces clauses sont en général largement respectées par le concessionnaire, qui enfouit près de 90% des travaux neufs qu'il réalise. Ces travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire portent sur 26 km de lignes nouvelles, dont près de 18 km concernent des extensions de réseaux. Le coût total de ces travaux s'établit à un peu moins de 1 million d'euros. Ce chiffre est le plus faible réalisé depuis l'origine du syndicat, le concessionnaire évoquant comme explication les importants travaux réalisés sur le réseau gaz, pour des raisons de sécurité. Il convient cependant de s'inquiéter du fait que le concessionnaire semble investir de moins en moins dans le réseau concédé.

Les travaux réalisés par les communes et subventionnés par le syndicat concernaient le programme 2004/2006. Si la première année du programme, 2004, n'a recensé que peu de subventions, seuls 100.000 euros ayant été versés à seulement trois communes, le second exercice, 2005, a permis le versement de 341.000 euros de subventions sur treize projets supplémentaires.

Enfin 2006 a permis de solder le programme, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'habituelle année supplémentaire jusqu'ici nécessaire pour mener à terme les projets inscrits. Ce sont donc environ 474.000 euros qui ont été versés en 2006, sur 17 opérations. On peut se réjouir de ce résultat exceptionnel qui nous permet de consommer plus rapidement les crédits octroyés par le concessionnaire.

Ces subventions sont parmi les principales dépenses du syndicat. Elles sont financées par des redevances versées par le concessionnaire. La première de ces redevances est intitulée "R1" et correspond à la redevance de fonctionnement qui permet au syndicat d'exister sans aucune contribution des communes membres. Elle s'est élevée en 2006 à 71.458 euros ce qui correspond à une progression de 2,1 %, sensiblement équivalente au taux d'inflation.

Les subventions d'investissement ont pour leur part vocation à être reversées aux communes. Il s'agit de la redevance "R2" qui subventionne automatiquement les travaux réalisés par les communes en matière d'éclairage public (avec un taux d'environ 11%) et sur le réseau concédé (qu'il s'agisse d'extension, de renforcement ou d'effacement de réseaux), le taux étant dans ce cas d'environ 27% de la charge résiduelle supportée par la commune.

Cette redevance "R2" s'est élevée à 650.192 euros en 2006, ce qui correspond à une année parmi les plus fortes pour le syndicat. Depuis l'origine du SISCODIPE, la redevance "R2" a permis le versement de plus de 4.781.000 euros aux communes membres. Elle connaît une forte progression ces dernières années, ce qui témoigne de l'intérêt que lui portent les communes.

La seconde subvention d'investissement concerne l'effacement de réseaux. Elle fonctionne sur dépôt d'un dossier auprès du syndicat, qui attribue une subvention de 40 % maximum de la dépense subventionnable HT, dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 305.000 euros.

Quelques mots doivent enfin être consacrés à la valorisation de la concession et à son résultat d'exploitation :

Mesurer la "rentabilité" de la concession a toujours été une tâche difficile puisqu'EDF doit présenter une comptabilité nationale et se trouve par conséquent dispensée de tenir un compte d'exploitation par concession. La Loi du 10 février 2000 qui a imposé au concessionnaire de dissocier comptablement l'activité d'acheminement de l'énergie a rajouté encore à la difficulté. Un effort a cependant été apporté pour tenter de présenter un chiffrage simplifié des principaux produits et charges d'exploitation. Il en résulte, à l'échelle du centre de distribution, un déficit de 2,2 millions d'euros, alors qu'il était excédentaire de plus de 4 millions d'euros en 2003. Ces chiffres sont difficilement interprétables, compte tenu de modifications régulières dans l'organisation du concessionnaire et de la mutualisation de moyens qui faussent l'appréciation. Ils n'en demeurent pas moins des indicateurs qui doivent nous inciter à la vigilance pour les années à venir.

La valorisation de la concession, enfin, fixe la valeur brute comptable à 125,3 millions d'euros, dont plus de 37% est amortie.

Ces descriptions successives m'amènent, en guise de conclusion, à rappeler l'importance de notre rôle de contrôleur et notre vocation à être le garant de la qualité du service public concédé. Il y va de l'intérêt des usagers et de celui des communes membres, propriétaires des réseaux. Cette mission revêt une importance encore plus grande dans cette période de libéralisation du marché où les services du concessionnaire sont en perpétuelle réorganisation et où la concurrence et le changement de statut du concessionnaire vont nécessairement conduire à privilégier la rentabilité immédiate.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à faire part de vos réflexions ou interrogations auxquelles j'essaierai de répondre.

Le Comité prend acte du rapport de contrôle de l'exercice 2006.

3) Redevance R2 2006

M. Jean-Paul WEBER, 2^e vice-président indique que la redevance R2 2006 ne peut être à ce jour arrêtée ; en effet, les montants indiqués sont encore sujets à modification puisque les chiffres relatifs à la population de la concession et du département au 31/12/2007 ne sont pas encore connus à ce jour et quelques opérations restent toutefois à valider par EDF ;

Le montant total de la R2 2006 avoisinera globalement 950.000,- euros. Il sera soumis dans un rapport définitif au Comité de février 2008, en espérant que la population définitive soit connue à ce moment là.

Le Comité syndical prend acte de cette information à caractère provisoire.

4) Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

M. le Président indique qu'en application de l'article 42 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005, chaque établissement public de coopération intercommunale regroupant une population de dix mille habitants ou plus doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Les conditions de nomination et la mission de ce responsable sont définies par les articles 43 et 44 du décret précité.

Le Bureau Syndical désigne M. Philippe ROUSTAN, Directeur Administratif du Syndicat pour assurer cette responsabilité.

Le Comité syndical, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.

M. le Président, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance